




# l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun



**EN CAS DE DIFFICULTÉS  
LIÉES À MA SANTÉ,  
LE SERVICE SOCIAL  
DE L'ASSURANCE MALADIE  
M'ACCOMPAGNE...**

Si j'éprouve  
des difficultés  
à faire face  
aux conséquences  
de ma maladie

Si je suis en arrêt  
de travail et que  
mon état de santé  
rend difficile ma  
reprise d'activité

Si je sors de l'hôpital  
et que j'ai besoin  
de réorganiser  
ma vie à domicile

Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.



## JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL ET MON ÉTAT DE SANTÉ REND DIFFICILE MA REPRISE D'ACTIVITÉ

En lien avec les autres services de l'Assurance Maladie et les partenaires du maintien dans l'emploi, l'assistant(e) de service social me conseille et m'accompagne en évaluant ma situation et mes difficultés et en me soutenant dans :

- La construction de mon projet professionnel adapté à mon état de santé et à mes capacités ;
- La réalisation des démarches et actions nécessaires pendant l'arrêt de travail (adaptation ou aménagement du poste de travail, essai d'un autre poste ou emploi, formation...) pour faciliter ma reprise d'activité.

## J'ÉPROUVE DES DIFFICULTÉS À FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE MA MALADIE DANS MA VIE QUOTIDIENNE

En lien avec les autres services de l'Assurance Maladie (administratifs et médical), l'assistant(e) de service social me conseille et m'accompagne en évaluant ma situation et mes difficultés et en me soutenant :

- Face à ma maladie et à ses conséquences sur ma vie sociale, familiale, professionnelle et économique ;
- Dans l'organisation de ma vie quotidienne pendant et après la maladie ;
- Pour construire mon nouveau projet de vie.

## JE SORS DE L'HÔPITAL ET JE RÉORGANISE MA VIE À DOMICILE

Dans le cadre du Programme de Retour A Domicile de l'Assurance Maladie, l'assistant(e) de service social me conseille et m'accompagne en évaluant ma situation et mes difficultés en :

- S'assurant que les aides mises en place sont suffisantes et adaptées à mes besoins (aide-ménagère, portage de repas, aménagement du domicile...);
- Recherchant des aides complémentaires si nécessaires ;
- Me soutenant dans le maintien de mon autonomie.



## BON À SAVOIR

L'assistant(e) de service social me reçoit sur rendez-vous et peut se rendre à mon domicile si mon état de santé ne me permet pas de me déplacer.

L'assistant(e) de service social est titulaire d'un diplôme d'État, il/elle est tenu(e) au secret professionnel.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

J'appelle le 3646\* et je dis : « service social » pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie ou je me connecte sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

**3646** Service gratuit + prix appel

\*prix d'un appel local

Depuis l'étranger composez le +33 184 90 36 46 (appel gratuit + prix tarif local)

Je note mes contacts utiles au sein du service social de l'Assurance Maladie :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Responsable de la publication :  
Le département de l'animation  
et du pilotage du service social

Réalisation de la mise en page : Cnam studio graphique  
Date de la 1<sup>ère</sup> publication : Mars 2021

Cnam Studio graphique – Mars 2021



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun